

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Activité « Ouverture des pistes ! »

Station de l'Alpe du Grand Serre

SAAGS Société d'Aménagement de l'Alpe du Grand Serre – 38 350 LA MORTE

Service de réservation (Bureau d'information touristique) :

04 76 56 24 72 – ags@matheysine-tourisme.com

Les présentes conditions générales de vente ou titres sont valables pour l'ensemble de la saison hivernale 2024-2025, aux dates officielles d'ouverture des remontées mécaniques de l'Alpe du Grand Serre.

Dans le cadre "**d'activités ludiques et sportives**", la SAAGS propose d'accompagner les pisteurs secouristes de la SAAGS lors de l'ouverture des pistes de ski alpin. Les conditions générales de ventes doivent obligatoirement être acceptées par les clients avant le début de l'activité.

GÉNÉRALITÉS :

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation s'appliquent au produit : « Ouvrez le domaine skiable avec les pisteurs de la station ». Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques et pour les sociétés ayant leur siège social en France. La langue des documents contractuels est le français.

CONDITIONS DE RÉSERVATION ET D'ACHAT

Les réservations doivent être prises de la façon suivante :

- Par téléphone (04 76 56 24 72) ;
- Par mail (ags@matheysine-tourisme.com) ;
- En direct (au Bureau d'information touristique de l'Alpe du Grand Serre) ;

Pour des raisons d'organisation, les réservations sont clôturées par le Bureau d'information touristique la veille de chaque activité à 12h00. A partir de cette date et heure, aucune réservation ne pourra être acceptée, au Bureau d'information touristique ou directement sur place.

Le règlement se fait directement au Bureau d'information touristique, en espèces, en chèque (à l'ordre du Trésor Public) ou en carte bancaire (seulement sur place au Bureau d'Information Touristique). Pour toute réservation à distance, le règlement doit intervenir avant le début de l'activité.

ATTENTION !!! Aucun règlement ne sera pris par les pisteurs de la SAAGS.

Le Bureau d'Information Touristique se garde le droit d'annuler la réservation et de procéder à son remplacement par un autre client si le règlement ne lui est pas parvenu dans les 4 jours qui suivent la prise de réservation.

Réservations :

Réservation 24h à l'avance.

Réservation et paiement au Bureau d'Information Touristique

Tarif :

15,00 € (à partir de 13 ans)

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

Rendez-vous est donné au personnel de la SAAGS et aux clients à 8h15 au pied du Télésiège de la Blache.

Les clients accompagnent ensuite un pisteur secouriste sur les pistes de l'Alpe du Grand Serre. Le pisteur suivra la feuille de route et les consignes de travail fournies par ses supérieurs : les clients pourront ainsi l'accompagner lors de l'ouverture des pistes.

Au cours de la matinée, les pisteurs pourront accueillir les clients dans le poste de secours du Serriou. Durée de l'activité : entre 1h et 3h en fonction des conditions météorologiques.

NOTES IMPORTANTES

- Activité accessible à partir de 13 ans ;
- Un niveau de ski minimum de « 2^{ème} » / « 3^{ème} » étoile ou équivalent est requis ;
- Le client accompagnera le pisteur-secouriste sur les pistes de ski et restera attentif aux consignes qui lui seront fournies : la descente à ski sans être à proximité immédiate du pisteur est formellement interdite
- L'activité n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite ;
- Ne pas être en état d'ébriété, sous influence de l'alcool ou de substances illicites ;
- Être détenteur d'un forfait valide.

Pour les forfaits « journée », prévoir l'achat du forfait la veille de l'activité. Aux horaires de l'activité, les caisses des remontées mécaniques sont fermées ;

- 3 personnes au maximum pourront accompagner un pisteur-secouriste ;
- **Le port du casque est obligatoire pour toute personne participant à l'activité.**

CONDITION D'UTILISATION DE L'ACTIVITÉ

- A partir du 24 décembre 2025

Selon planning détaillé disponible au Bureau d'Information Touristique

- Se présenter à 8h15 au pied du Télésiège de la Blache ;
- Aucun retard toléré sous peine de départ du pisteur sans le client ;
- Aucun remboursement ne sera possible pour quelque prétexte que ce soit ;
- Le client s'engage à posséder un titre de transport « forfait ski alpin Alpe du Grand Serre » valide le jour même de l'activité.

Voir conditions dans « NOTES IMPORTANTES ».

CONDITIONS D'ANNULATION**• FAIT DE LA SAAGS**

- La SAAGS et ses équipes se réservent le droit d'annuler l'activité si les conditions météorologiques et d'enneigement ne sont pas requis, pour la pratique de l'activité dans de bonnes conditions et en sécurité, en cas de problèmes techniques ou en cas de PIDA (déclenchement des avalanches) ;
- Le pisteur peut arriver en retard (*conditions météorologiques difficiles...*) ;

- Si l'annulation intervient à la suite de conditions difficiles (*définies par le service pistes : chutes de neige, vent fort, etc.*), l'activité sera reportée ou remboursée sous conditions (*voir directement avec le Bureau d'Information Touristique*) ;
 - La SAAGS et son service des pistes se réservent le droit de reporter l'activité à une date ultérieure en cas de conditions météorologiques trop difficiles ou de besoins spécifiques (*déclenchement d'avalanches, ...*) sur lesquels la présence d'une personne tierce est déconseillée ;
 - Remboursement sous conditions.
- **FAIT DU CLIENT**
 - **Une fois l'activité réservée, celle-ci reste due ;**
 - Tout retard ou annulation le jour même de l'activité ne sera pas excusé ;
 - Un report de l'activité à la suite d'un fait grave peut être envisagé sous réserve de disponibilité au cours du même hiver ;
 - Pas de remboursement possible.

RESPECT DES CONSIGNES DE SECURITE

- Toujours suivre les instructions des pisteurs, sur le Télésiège et sur les pistes ;
- Le pisteur est la seule personne pouvant fournir des consignes aux clients, après avis et consignes de ses responsables ;
- Les films et photos sont autorisés tant qu'ils ne retardent pas l'avancée du travail des pisteurs : le pisteur se réserve le droit d'interdire les photos et films ;
- Le client s'engage à rester aux côtés du pisteur-secouriste pendant l'ensemble de l'activité : aucun départ en cours d'activité ne sera accepté par le personnel de la SAAGS.

Si les conditions de sécurité ne sont pas respectées, les pisteurs, la SAAGS et le Bureau d'Information Touristique ne pourront être tenus responsable d'un quelconque problème.

ASSURANCE

Concernant le pisteur et le matériel, la SAAGS dispose de sa propre assurance.

Le client doit être couvert par sa propre police d'assurance, inhérente aux transports.

La responsabilité du personnel de la SAAGS ou du Bureau d'Information Touristique de l'Alpe du Grand Serre ne pourra être engagée en cas d'accident ou de problème survenu au cours de l'activité.

« Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et je les accepte. »

NOM / Prénom

Date

Signature du client